



Compte

Rendu

du CSAL

Du 3 février 2026

Présent pour la CGT FIP43 : Patrick BATION

Ordre du jour :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 – Approbation du PV du CSAL du 07/10/2025 (pour avis)
- 3 - Evolution des PCE (pour avis)
- 4 – Questions diverses

La séance commence par la lecture des déclarations liminaires :

Solidaires 43 :

Dans leur déclaration liminaire solidaires revient sur l'article du journal « Le Monde » sur les suicides à la DGFIP et le rapprochement à faire avec les dégradations des conditions de travail dans les services ; il revient sur le démantèlement des PCE , rappelle que l'on va utiliser le data-mining pour élaborer le contrôle.

Le refus des chèques dans nos bureaux va entraîner une perte du service public .

FO DGFIP 43 :

FO DGFIP43 commence sa déclaration liminaire en indiquant que la fonction publique est toujours la variable d'ajustement pour le budget, avec encore une perte du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires alors qu'au contraire il faudrait une revalorisation des salaires. Sur l'ordre du jour FO regrette le dépeçage du PUC alors qu celui-ci a été créé il y a 6 ans pour améliorer le contrôle fiscal, on aura une perte de 2 A pour la Haute Loire.

La direction anticipe le passage à la facturation électronique alors que celle-ci pourrait s'avérer aussi difficile qu'avec GMBI .

CGTFIP 43 :

Déclaration liminaire jointe.

Dans sa réponse le directeur rappelle que le CSAR a lieu le 16 février 2026 et que le CSAL emplois suivra.

La souffrance au travail et les conditions de travail seront abordées en CSAL-FS .

Sur la fin du chèque , le directeur rappelle que ce mode de paiement est devenu résiduel, le projet n'est pas finalisé et la date butoir de fermeture des centres d'encaissement est prévue pour septembre 2027.

La CGTFIP 43 intervient pour rappeler qu'une partie de la population souffre d'illectronisme et que l'on va encore amplifier la dématérialisation du paiement.

1 - Désignation du secrétaire de séance

FO DGFIP 43 est nommé secrétaire de séance.

2 – Approbation du PV du CSAL du 07/10/2025

Vote unanime « Pour » de la part des 3 organisations syndicales.

3 - Evolution des PCE

La direction présente la nouvelle organisation du contrôle :
La programmation et le contrôle fiscal externe est dévolu à la DIRCOFI ;
L'expertise est transférée au SIE ;
L'événementiel reste du ressort du PUC.

1 collègue suit la mission sur la DIRCOFI de Saint Etienne et a fait une demande de mutation nationale pour le poste.

Un poste était vacant au PUC , c'est ce poste qui sera transféré à la DIRCOFI.

Pour les 2 postes transférés au SIE (catégorie A) , 2 agents sont intéressés . Des fiches de poste seront publiées pour le 1^{er} septembre 2026 et ces agents auront une priorité

Les Organisations Syndicales font remarquer que le PUC a été créé il y a 6 ans et que l'on réorganise un service qui fonctionne bien avec la perte de 2 agents pour le département.

Un plan du SIE est présenté pour prendre en compte l'arrivée des 2 agents.

La direction précise que le plan sera transmis à la nouvelle Inspectrice Santé Sécurité au Travail (ISST) .

Mme JAVELLE Stéphanie sera nommé ISST pour le département à compter du 9 février 2026.

Elle sera installée à LYON et gèrera les départements 69 / 03 / 15 / 42 et 63 .

Vote contre de FO DGFIP43

Abstention des 2 autres OS.

4 – Questions diverses

La question est abordée sur les frais de déplacement et le message reçu en fin d'année par les agents concernant le justificatif d'assurance ; la direction reconnaît que le message était mal tourné.

La direction précise qu'une note est en cours de rédaction pour le département concernant la déclinaison de celle nationale sur les frais de déplacement .

Notons toutefois que notre direction l'applique déjà sans que les agents ne soient avertis.

Les travaux du centre de BRIOUDE seront présentés en CSAL -FS.

Ils devraient débuter en juin à la fin de la campagne déclarative pour la 1^{er} phase.

Les délégations de signature ont été modifiées au 1^{er} février 2026.

Sur les ponts naturels ; la direction nationale n'a pas changé d'avis.

La porte d'entrée des agents sur le site d'YSSINGEAUX qui ne se ferme pas automatiquement si la personne ne la tire pas complètement , ce qui présente un risque pour les agents, la direction précise qu'elle a été réparée par le BIL , si cela n'était pas suffisant elle serait carrément changée

Sur le retrait des chaises à l'accueil d'YSSINGEAUX , la direction précise que les chaînes qu'y les scellaient au sol représentaient un danger pour les usagers.

L'ISST aurait donc préconisé un retrait de ces chaises.